

DEPARTEMENT DU PUY-DE-DOME

REPUBLIQUE FRANCAISE
COMMUNE DE SAINT-BONNET LES ALLIER
ARRETE MUNICIPAL

LE MAIRE,

ARRETE PORTANT INTERDICTION DE CIRCULER
RUE DU CHATEAU

Vu les articles L 2212-2, L 2213-1 et L 2213-2 du code général des collectivités territoriales,

Considérant qu'à l'occasion des travaux de mise en place d'une boîte de branchement assainissement par l'entreprise SEMERAP, domiciliée à RIOM, pour le compte de M. MEYNIER Théo, 1 rue des Granges, il est nécessaire de réglementer la circulation ;

ARRÊTE :

ARTICLE 1ER. – La circulation sera interdite rue du Château, de la RD 81 au croisement avec la rue de la Challe et la rue des Granges du mercredi 3 juillet 2024 au vendredi 5 juillet inclus, de 8 heures à 16 heures.

ARTICLE 2. – A l'approche du chantier et sur le chantier même, la signalisation réglementaire sera mise en place par l'entreprise, chargée de la réalisation de ces travaux.

ARTICLE 3. – Le commandant de la brigade de gendarmerie de BILLOM et le Maire sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

Fait en Mairie à SAINT-BONNET LES ALLIER, le 27 juin 2024.

Le Maire,

Emeric DECOMBE

